



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COM**

Envoyé en préfecture le 28/10/2021

Reçu en préfecture le 28/10/2021

Affiché le

ID : 066-216602177-20211026-DELIB432021-DE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 7 pouvoirs

Date de la convocation : 21/10/2021

Date d'affichage : 21/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christèle, Mme DUFOUR Laurence à M. CORBACHO Laurent, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, M. ROZIE Jean-Michel à M. BRETEAU Philippe, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Pierre a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°43/2021 : ACQUISITION DU BLASON DU MAS DEU

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de M. Dominique BAYLION, héritier de la maison d'habitation située au Mas Deu à Trouillas.

A l'intérieur de cette maison, est installé sur le mur du salon un blason en pierre qui présente un intérêt historique et patrimonial indéniable, témoin et symbole de l'implantation des Templiers en Roussillon et plus précisément au Mas Deu.

Suite à la vente de cette maison, M. Dominique BAYLION propose à la commune de se porter acquéreur de cette œuvre, souhaitant qu'elle profite à la collectivité plutôt qu'à un particulier. Le prix de vente a été fixé par le propriétaire à 6 000.00 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition, sachant qu'elle engendra également des frais pour les travaux de dépose et repose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et par **17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS** (M. BOUSQUET Jérôme et pouvoir de M. SALVADOR Julien) :

- **DECIDE** d'acheter à M. Dominique BAYLION le blason du Mas Deu, au prix de vente proposé, soit 6 000.00 €,
- **DIT** que les crédits sont prévus au chapitre 21 du Budget Principal de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 28/10/2021

➤ Affichage le : 28/10/2021

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.